

Puy-de-Dôme



État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

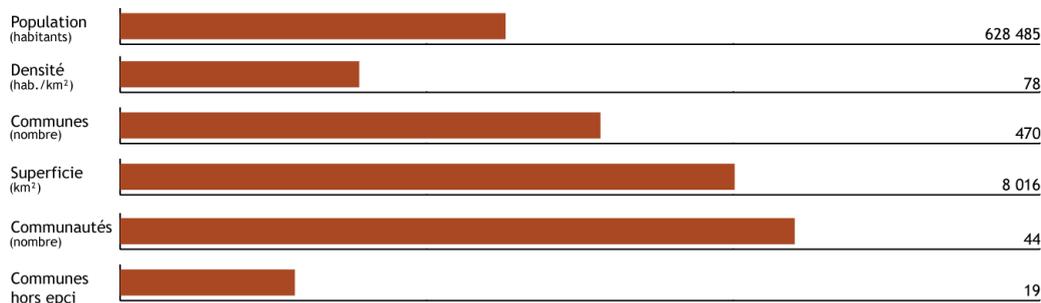
25 mai 2011

Évolution du tissu intercommunal :

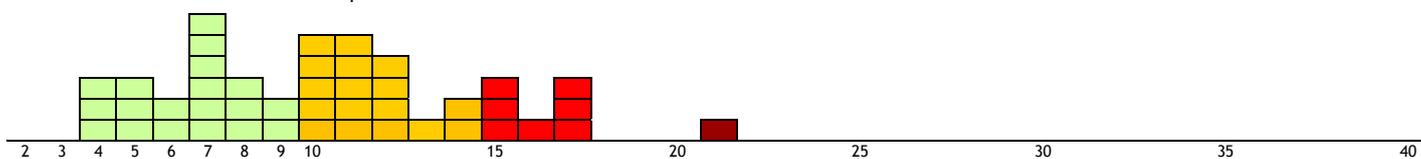
- Le nombre de communautés est identique.
- Le nombre de communes par communauté a augmenté (avec suppression d'une enclave).
- La population des communautés connaît quelques évolutions, à la marge.

Les données

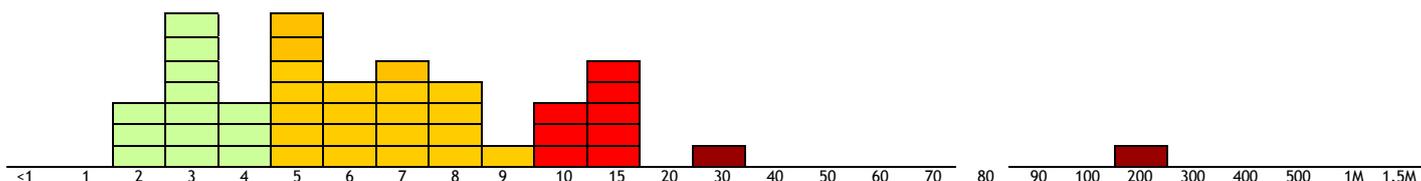
Caractéristiques du département



Nombre de communes par communauté



Population par communauté (en milliers d'habitants)

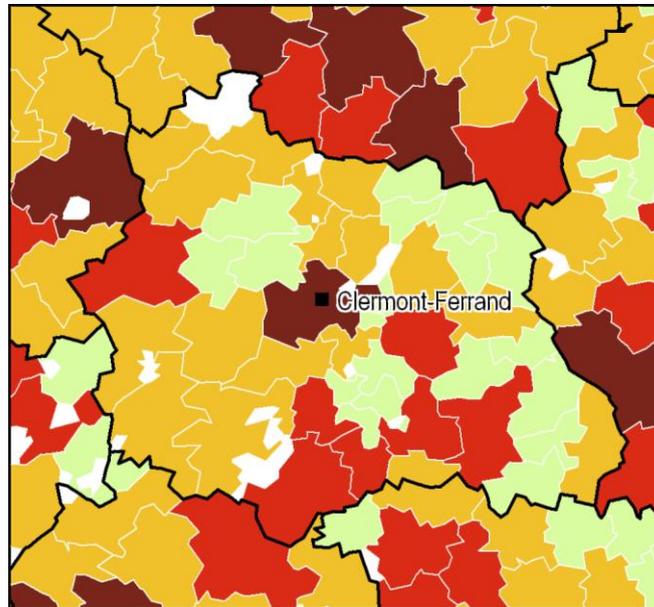


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
4	3
5	3
6	2
7	6
8	3
9	2
10	5
11	5
12	4
13	1
14	2
15	3
16	1
17	3
21	1
TOTAL	44

Population/Communauté	
Population	Communautés
2 à 3 000	3
3 à 4 000	7
4 à 5 000	3
5 à 6 000	7
6 à 7 000	4
7 à 8 000	5
8 à 9 000	4
9 à 10 000	1
10 à 15 000	3
15 à 20 000	5
30 à 40 000	1
200 à 300 000	1
TOTAL	44

Les territoires

Nombre de communes par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Le territoire départemental est caractérisé par un nombre élevé de communautés et leur émiettement :

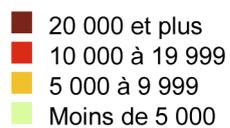
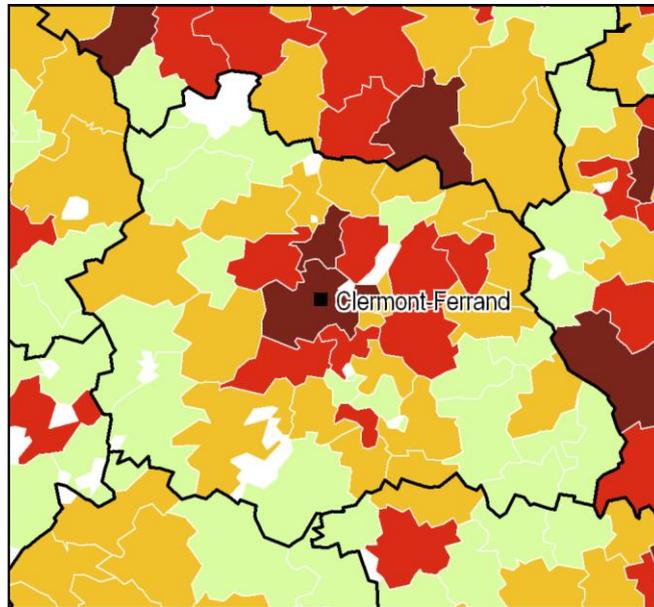
- 36 communautés sur 44 comptent moins de 15 communes (soit 81,80 %).
- 19 communautés comptent moins de 10 communes (soit 43,20 %).
- 1 communauté compte au moins 20 communes (CA Clermont Communauté).

Comparaison avec les départements voisins

- Sur les franges Nord et Est, la taille des communautés riveraines est plus importante, notamment dans l'Allier (15, voire 20 communes et plus).

Les territoires

Population par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

A l'émiettement, précédemment évoqué, correspond un tissu de communautés faiblement peuplées :

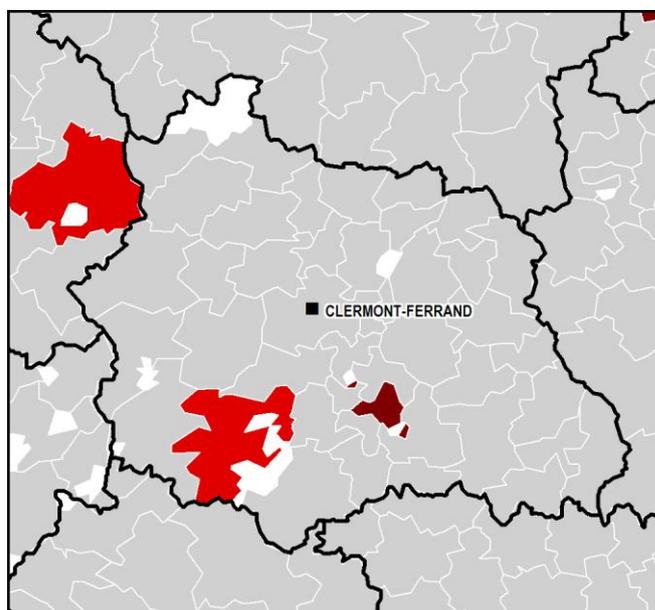
- 34 communautés sur 44 comptent moins de 10 000 habitants (soit 77,30 %).
- 13 communautés comptent moins de 5 000 habitants (soit 29,50 %).
- 2 communautés comptent au moins 20 000 habitants (CA Clermont Communauté, CC Riom Communauté).
- A elle seule, la CA Clermont Communauté rassemble 45,70 % de la population départementale.

Comparaison avec les départements voisins

- Au Sud et à l'Ouest, les communautés sont de dimension comparable.
- Les franges des communautés limitrophes au Nord et à l'Est sont, souvent, plus peuplées.

Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

Données

Territoire discontinu	1	CC des Coteaux de l'Allier
Territoires comprenant une enclave	1	CC de Sancy.
Territoire discontinu avec une enclave	0	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	49	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	42	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	23	
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	19	

Evolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2009

Elargissement de périmètres existants :

- Espirat a intégré la CC du Pays de Billom-Saint-Dier.
- Miremont a intégré la CC de Haute Combraille.
- Pulvérières a intégré la CC Volvic Sources et Volcans.
- Saint-Gervais-sous-Meymont a intégré la CC du Pays d'Olliergues.
- Saint-Nectaire a intégré la CC du Massif du Sancy.
- Saint-Rémy-sur-Durolle a intégré la CC Thiers Communauté.
- Verrières a intégré la CC des Puy et Couzes.

Entre 2009 et 2010

Création de communautés :

- 7 communes ont constitué la CC Pontgibaud Sioule et Volcans : Bromont-Lamothe, Chapdes-Beaufort, La Goutelle, Montfermy, Pontgibaud, Saint-Jacques d'Ambur, Saint-Pierre le Chastel.
- 7 communes ont constitué la CC Entre Allier et Bois Noirs : Charnat, Châteldon, Lachaux, Noalhat, Paslières, Puy-Guillaume, Ris.

Elargissement de périmètres existants par intégration de communes isolées :

- Les Ancizes-Comps et Saint-Georges-de-Mons ont intégré la CC Manzat Communauté.
- Cisternes-la-Forêt a intégré la CC de Haute Combraille.
- Mazaye a intégré la CC de Rochefort Montagne.
- Trémouille-Saint-Loup a intégré la CC Sancy Artense Communauté.

Entre 2010 et 2011

Elargissement de périmètres existants par intégration de communes isolées :

- Champs et Gimeaux (suppression d'une enclave) ont intégré la CC des Côtes de Combrailles.
- Malintrat et Les Martres-d'Artière ont intégré la CC Limagne d'Ennezat.

Répartition des communes « isolées »

- Une « zone blanche » composée de 9 communes, au Nord-Ouest du département : Ars-les-Favets, Buxières-sous-Montaigut, La Crouzille, Durmignat, Lapeyrouse, Montaigut, Moureuille, Saint-Eloy-Les-Mines, Youx.
- 9 communes essaimées dans le département : Authezat, Compains, Espinchal, Labesette, Saint-Pierre-Colamine, Saint-Sulpice, Saint-Victor-la-Rivière, Valbelex, Varennes-sur-Usson.
- 1 commune dans le centre du département : Joze.

Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

ARS-LES-FAVETS

AUTHEZAT

BUXIÈRES-SOUS-MONTAIGUT

COMPAINS

LA CROUZILLE

DURMIGNAT

ESPINCHAL

JOZE

LABESSETTE

LAPEYROUSE

MONTAIGUT

MOUREUILLE

SAINT-ÉLOY-LES-MINES

SAINT-PIERRE-COLAMINE

SAINT-SULPICE

SAINT-VICTOR-LA-RIVIÈRE

VALBELEX

VARENNES-SUR-USSON

YOUX

30 juin 2006

État de l'intercommunalité

Au 1^{er} avril 2006, le Puy-de-Dôme compte 42 EPCI à fiscalité propre rassemblant 420 communes sur 470 (soit 90 %), selon une répartition géographique assez homogène avec, toutefois, quatre zones blanches (le Nord-Ouest du département autour de Saint-Eloy-Les-Mines, le secteur de Pontgibaud-Les Ancizes, un versant du Massif du Sancy, l'Est du département autour de Chateldon) et des communes isolées.

Orientation de l'intercommunalité

- Même s'il s'avère que certaines communautés ne veulent pas actuellement étendre leur territoire, il convient malgré tout d'inciter les communes isolées à franchir le pas et à engager une démarche d'adhésion.

- Les réflexions menées concluent à un maintien, à court terme, de la carte de l'intercommunalité telle qu'elle est actuellement.

- Il est également nécessaire d'envisager, à plus long terme, la manière d'optimiser le fonctionnement de communautés existantes avec la mise en oeuvre de territoires de référence : Combrailles.

Nord Limagne.

Grand Clermont (autour de la communauté d'agglomération).

Nord du Grand Clermont.

Sud du Grand Clermont.

Thiernois.

Ambertois.

Pays du Forez.

Pays d'Issoire-Val d'Allier Sud.

Sancy.

- S'agissant des EPCI à fiscalité propre, le schéma s'appuie sur trois notions de base :

Ne pas éclater, a priori, les communautés existantes entre plusieurs structures.

Ne pas étendre exagérément le poids de Clermont Communauté au sein du département.

Ne pas limiter la réflexion aux frontières départementales.

- Le choix définitif appartient aux collectivités qui ont toute latitude pour se déterminer, mais il convient de leur communiquer tous les éléments propres à les aider pour un choix.

- Le schéma intègre la notion de « regroupements » d'intercommunalité qui consiste à mettre en oeuvre, sur des territoires globalement basés sur les pays existants ou en cours de création ainsi que sur l'agglomération clermontoise, des ententes et conférences intercommunales et, au-delà, à contribuer éventuellement à des coopérations plus abouties par le biais des fusions de communautés.